

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société suisse de Numismatique  
**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique  
**Band:** 11 (1892)  
**Heft:** 2

**Autor:** [s.n.]

## **Bibliographie**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de 40 fr. : 7,668,970,800 fr. de pièces de 20 fr. ; 1,013,642,610 francs de pièces de 10 fr. et 253,440,130 fr. de pièces de 5 fr.

La fabrication des monnaies d'argent a commencé en 1796, et il en a été émis, depuis cette époque, pour 5,534,675,134 francs 25, dont 222,166,304 fr. ont été démonétisés, savoir :

Pièces de 5 fr., 5,060,606,240 francs ; pièces de 2 francs 159,063,534 fr. ; pièces de 1 fr., 202,094,000 fr. ; pièces de 50 c., 96,987,527 fr. 50 ; pièces de 25 c., 7,671,101 fr. 25 ; pièces de 20 c., 1,252,720 fr. 60.

La fabrication des monnaies de bronze commença en 1852 ; le total s'élève à 65,339,027 fr., ainsi répartis :

Pièces de 10 c., 34,540,933 fr. 80 ; pièces de 5 c., 27,627,740 francs ; pièces de 2 c., 1,954,706 fr. 52 ; pièces de 1 c., 1,219,596 fr. 93.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Atlas de monnaies gauloises préparé par la Commission de topographie des Gaules et publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique**, par Henri de la Tour, sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la bibliothèque nationale. — Paris, librairie Plon, 1892, in-folio, IV-12 pages, LX planches.

Les planches, gravées par Dardel, représentant les monnaies gauloises du Cabinet de France, complété par quelques autres collections, et faisant le complément indispensable de l'ouvrage de Muret viennent enfin de paraître. — Dans la préface, M. de la Tour indique les causes du retard apporté à cette édition : Mort de M. Muret, mort de M. Robert, maladie de M. Dardel, etc.

Disons, avant tout, que M. de la Tour n'est pour rien dans cette attente du monde savant, que, bien au contraire, il a mis toute célérité pour contenter les impatiences, quoique la part de labeur qui lui était réservée fût considérable.

Déjà, dans le catalogue Muret, nous avons remarqué sa table des légendes et des types, œuvre très méritoire et de grande patience; mais ici, M. de la Tour a fait plus : il a soigneusement collationné toutes les pièces figurées et a introduit d'assez nombreux amendements aux lectures quelquefois arbitrairement faites.

M. de la Tour se déclare aussi complètement innocent, et nous voulons bien l'en croire, d'attributions de haute fantaisie trop communes malheureusement.

Pourquoi, en effet, ne pas classer tout simplement sous la rubrique de : « *Armoricaines* » des pièces anépigraphes dont le type n'a rien qui puisse indiquer le centre d'émission, au lieu de les ranger sous les désignations très imaginaires de : *Namnetes*, *Baïocasses*, *Unelli*, *Aulerci Diablintes*, *Osismii*, *Corisopites*, *Curiosolitæ*, *Kedones*, *Viducasses* (pl. XXI-XXIV)? Et à côté de celles-ci, se trouvent une dizaine d'autres pièces sous la rubrique : « *Incertaines de l'Armorique.* » Comme si l'incertitude était plus grande pour ces pièces que pour les autres : il valait mieux les mettre toutes sur la même ligne.

D'autre part, certaines lectures faites par Muret, aidé de Ch. Robert, sont très douteuse : citons la pièce, N° 5050, sur laquelle il dit VALETIAC, nom d'un vergobret éduen cité par César ; à en juger par la gravure de Dardel il est impossible de déchiffrer rien de semblable.

Ceci prouve encore combien il est dangereux de vouloir retrouver des légendes où elles ne sont plus et où, très souvent, elles ont été bien différentes de celles qu'on prétend voir.

Il y a dans l'ouvrage de Muret une tendance évidente à vouloir faire autrement et mieux que de Sanlcy, tendance qui n'amène souvent que des erreurs incontestables : pourquoi attribuer (pl. XV) les pièces à l'inscription ORGETORIX, aux *Eduens* et chercher un vergobret éduen, alors que les commentaires de César nous donnent toute l'histoire du célèbre chef helvète, et cela uniquement parce qu'il existe

une seule pièce aux légendes : EDVIS — ORGET, (N<sup>os</sup> 4823-24).

N'est-ce pas chercher des difficultés à plaisir ? N'est-ce pas faire rétrograder la numismatique gauloise bien avant Lelewel ?

A toutes les époques il y a eu des monnaies d'alliance, et l'alliance éduenne n'était pas seulement la préoccupation d'Orgétorix mais elle a même reçu un commencement d'exécution par le pacte avec Dumnorix (Cæs. Commentaires Liv. I, § 3). De Saulcy avait, avec très grande probabilité, interprété les légendes *KAAETEAOY* et *KAAEAOY* par Celtes-Eduens (Rev. franç. 1858, p. 28) ; or, ces pièces sont reléguées parmi les « *Incertaines de l'Est* » (N<sup>os</sup> 8178 et 8291).

On est donc forcé de reconnaître que ces quinaires sont de la région où les Eduens habitaient ou exerçaient l'hégémonie de telle sorte que si elles eussent été muettes on les eût attribuées à ce grand peuple avec bien plus de motifs que les pièces attribuées aux petites peuplades de l'Armorique dont nous avons parlé ci-dessus.

Certes, nous le répétons, M. de la Tour n'est pas le moins du monde responsable de ces erreurs ; il a dû prendre le commandement au milieu de la déroute causée par la mort de Muret et il est parvenu à opérer une très honorable retraite. La nouvelle publication n'a pas encore expliqué toutes les énigmes mais elle a donné le moyen de résoudre quelques problèmes réputés insolubles.

Nous n'insisterons donc pas sur quelques lectures mauvaises, en partie corrigées, sur des attributions téméraires désavouées en bloc, sur des découvertes scientifiques méconnues. Nous tenons seulement à présenter une remarque intéressant l'ancienne *Gaule Belgique* : MM. Muret et Robert attribuent aux *Meldi*, les pièces à l'inscription ROVECA (parfois qualifié d'ARCANTODAN) ; or, une de ces pièces portant le nom de ROVECA (v. pl. XXXI, N<sup>o</sup> 7633) est identique, comme type et fabrication, avec celle de la même planche dont la légende a été lue : NOVHOD (N<sup>o</sup> 7713).

Pourquoi les séparer dans le classement ? On a considéré la pièce avec la légende NOYIIOD. Comme frappée à *Noviodunum* des Soissonnais, aujourd'hui Noyon ; si cette lecture est indubitable, et on l'admet, puisque la pièce est attribuée au Soissonnais pourquoi refuser à cette contrée la série des pièces à la légende ROVECA ?

Nous citons cet exemple pour montrer combien la publication de ces belles planches facilitera les études. On a l'avantage d'avoir sous les yeux les pièces à conviction et ces pièces ont été, en partie, soigneusement contrôlées. Sous ce rapport, il reste cependant encore beaucoup à faire ; car, chaque pièce d'une lecture douteuse, exige le contrôle de plusieurs personnes, l'une parfois mieux inspirée que l'autre ; d'autre part, des accidents de frappe déroutent l'œil le plus exercé et nous ne croyons pas exagérer en disant qu'à peu près une centaine de légendes devraient encore être comparées avec celles d'autres exemplaires. Ainsi, nous ne pouvons admettre la lecture OKEDIL, lecture du reste vide de sens, pour le N° 2163 (imitation d'une monnaie de Marseille). Enfin, simple conjecture, mais d'une vérification facile, le petit bronze du Musée de Saint-Germain, avec la légende VRIPPANOS (classé parmi les incertaines, pl. XIII, alors que d'autres pièces similaires sont attribuées aux *Petrocorii*, pl. XII) ne porterait-il pas plutôt l'inscription VRITTANOS, nom plus en rapport avec d'autres ayant le même radical VRIT — qu'on trouve dans les listes de Creuly.

Aujourd'hui que le Gouvernement français a fait connaître le trésor du Cabinet de France, une nouvelle impulsion sera donnée à l'étude si ingrate de la numismatique gauloise. Le découragement qui s'était emparé de plusieurs s'évanouira et nous ne doutons pas que cette numismatique s'enrichira bientôt de découvertes précieuses venant s'ajouter aux conquêtes des Lelewel et des de Saulcy.

G. CUMONT.

---